

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND  
DU 8 MAI 2023  
PROCÈS-VERBAL N° 14**

---

Page 153

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Cyril Ottonin, Président, ouvre la séance à 20 h 00, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux ainsi que le syndic. Il salue également M. Frédéric Ravussin du Journal 24 Heures, ainsi que M. Massimo Greco du journal La Région. Il remercie les membres de la conciergerie pour la mise en place de la salle et salue le public qu'il remercie de son intérêt.

M. Gabriel David avait été contraint de quitter précipitamment son poste de conseiller municipal du dicastère des Services Industriels en août dernier. Début février, il s'en est allé, emporté par la maladie. Afin d'honorer sa mémoire et tout le travail accompli pour notre commune, l'assemblée est priée de se lever et d'observer un instant de silence.

## **Ordre du jour**

### **1. Appel**

Nombre de conseillers présents : 37

Nombre de votants : 36

Excusé.e.s : Mme Miranda Graziella, MM. Hochstrasser Sylvain, Marzolini Anthony, Mermod Cyril, Messerli Louis, Mollica Marcello, Pilloud Marc, Porchet Christophe, Rebeaud Pascal.

Absent : M. Guenez Benoît.

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 36      NON - 0      ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 23 janvier 2023**

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 35      NON - 0      ABST - 1

Le PV est accepté à la majorité.

### **4. Communications du Président**

Commissions municipales : Il y a eu quelques changements dans les commissions municipales et je prierai les responsables de ces dernières de bien vouloir prendre en considération les modifications suivantes. Pour la commission stationnement et mobilité, M. Isidro Calvet succède à M. Thomas Antoniazza. Pour la commission pour la transition énergétique, M. Marc Pilloud succède à M. Clément Porchet.

Prochaine séance du conseil communal : Concernant le conseil communal du 23 juin prochain, il se déroulera au réfectoire de la Sablliane. Merci de prendre note que l'accès au wifi est très

compliqué voire impossible, même avec un partage de connexion avec un mobile. Prévoyez donc de faire sans.

Repas de fin d'année politique : Le traditionnel repas de fin d'année politique se tiendra à la suite de la séance du conseil du 23 juin. Une invitation vous parviendra prochainement. Cela marquera pour votre serviteur la fin d'une année bien remplie et j'espère pouvoir partager ce moment avec un maximum d'entre vous.

Je donne la parole à Mme Hanna Sulzmann pour une communication.

*Mme Hanna Sulzmann*

Pour le groupe PS, le nouveau porte-parole du parti socialiste est M. Florian Breguet qui reprend la place de M. Clément Porchet.

## **5. Lettres et pétitions éventuelles**

J'ai reçu deux courriers.

Le premier concerne la démission de M. Thomas Antoniazza. « Ce n'est pas sans un petit pincement au cœur que je vous annonce ma démission du conseil communal d'Yvonand, avec effet immédiat. Cette décision fait suite à mon déménagement dans une autre commune vaudoise. Ces quelques années à siéger au sein du conseil communal ont été un véritable plaisir et une expérience très enrichissante. Je profite de cette occasion pour remercier chaleureusement le parti socialiste d'Yvonand, l'engagement et le travail des municipales et des municipaux, ainsi que toutes celles et ceux qui œuvrent pour la commune et le bien-être de ses habitantes et de ses habitants. Signé : Thomas Antoniazza. »

Le deuxième concerne la démission de M. Clément Porchet : « Le 13 mars 2023, ma famille et moi-même avons été contraints de quitter Yvonand pour emménager dans la commune de Chavornay. Quitter ce village n'a pas été chose facile pour moi. Je savais que son ambiance me manquerait, aussi bien que ses alentours dotés d'un calme et d'un charme rares. En plus de ces aspects de la vie d'un habitant de la commune, je savais que je devrais aussi quitter ma fonction de conseiller communal. C'est le cœur lourd que je vous témoigne mon intérêt pour cet exercice mensuel. En parallèle de mes études, j'y ai développé des compétences importantes pour le monde professionnel, inspiré par des collègues motivé·e·s, impliqué·e·s, consciencieux·ses et sympathiques. J'y ai forgé mon sens de la justice. J'y ai à la fois appris à faire des concessions, mais aussi à savoir ce qui ne pouvait pas être concédé. J'y ai compris que la politique n'était pas toujours une lutte, mais aussi des consensus entre des personnes qui, parfois sans se comprendre, pouvaient toujours se mettre d'accord en ami·e·s. Par-dessus tout, j'ai aimé travailler dans cette ambiance où les conseiller·ère·s expriment leur point de vue, tout en respectant celui des autres. Aujourd'hui, si cette fonction s'arrête pour moi, j'en garde des souvenirs riches et formateurs et, pour cela, je vous remercie toutes et tous. Signé : Clément Porchet. »

## **6. Communication de l'Association pour la mise en valeur du Village des Pêcheurs**

Le comité de cette association a souhaité nous faire part des actions entreprises à ce jour ainsi que de leurs projets pour l'avenir. Je donne la parole à Madame Sandra Knispel, représentante de l'association.

*Mme Sandra Knispel*

Notre demande est motivée par le fait que cette dernière année, les membres de notre comité ont reçu de nombreuses questions de la part des habitants sur le devenir du Village des Pêcheurs (VDP). Nous avons pu exposer nos démarches, mais n'avons pas pu répondre à la question

« que fait la commune ? ». Cela nous a incité à venir au conseil communal ce soir, notamment pour savoir si la sauvegarde du VDP est toujours soutenue par les autorités communales.

Nous allons vous présenter les grandes lignes des activités et démarches de notre association.

En 2021, à ses débuts, nous nous sommes concentrés sur les moyens de mettre en valeur le VDP dans le cas où celui-ci pouvait être préservé de la démolition. Nous avons travaillé sur trois axes, pédagogique et environnemental, artistique et social, patrimonial. La municipalité s'est montrée favorable et intéressée par notre démarche. Des liens se sont noués localement, notamment avec les écoles.

Fin 2021, nous avons rencontré Mme Carinne Bertola, ancienne conservatrice du Musée du Léman, qui a établi pour l'association un pré-rapport sur la valeur patrimoniale du site. Encouragés par cette rencontre, nous avons envoyé, en fin d'année 2021, une alerte aux services concernés.

L'année 2022 a débuté avec la réponse du conseil d'État (CE) à l'interpellation de Mme Anne-Sophie Betschart, déposée un an plus tôt. Cette réponse du CE relève que, je cite : « *les chalets du 'Village des Pêcheurs' constituent une atteinte grave aux objectifs de protection...* ». Cette réponse admet toutefois que, je cite : « *le 'Village des Pêcheurs' revêt une importance patrimoniale régionale ...* », mais conclut, après pesée des intérêts, que le Village doit être démantelé. Cette prise de position s'appuie sur le préavis de la Commission fédérale Nature et Paysage (CFNP) demandé par la Direction générale de l'environnement (DGE) et datant de septembre 2021.

La visite des services du canton pour un inventaire des objets liés à l'exercice de la pêche professionnelle a très rapidement suivi, en février 2022. L'inventaire n'est pas accessible mais il semble que les objets intéressants pourraient être préservés dans un des musées vaudois.

Une délégation du comité de notre association a été reçue par la municipalité en février 2022. Elle nous a exprimé avoir peu d'espoir quant à une issue favorable au maintien du VDP. Suite à cette séance, nous avons enfin pu obtenir un document établi à la demande de la municipalité, qui nous avait été présenté auparavant comme le rapport d'un bureau d'étude en environnement évaluant l'impact du VDP sur le site. Le document s'est avéré être un bref compte-rendu de trois pages, établi en mai 2021.

Nous avons continué à tenir la municipalité informée de nos démarches, mais avons constaté une certaine prise de distance de celle-ci. Dès lors, par exemple, les classes du village qui fréquentaient le VDP ne sont plus venues sur le site.

Le comité de l'association a alors réorienté son travail pour d'une part consolider le volet « patrimoine bâti et vernaculaire » et d'autre part vérifier le bien-fondé de cette « atteinte grave » que constituerait le VDP (notre volet « nature et paysage »). Nous avons également intensifié notre coordination avec les propriétaires des cabanes.

Je vais revenir sur ces deux volets. Concernant le premier, « consolider le patrimoine bâti et vernaculaire », l'association a noué des contacts encourageants avec des spécialistes des questions patrimoniales et lacustres : M. Teyssere (ancien conservateur vaudois des monuments historiques), Mme Bertola (citée précédemment), M. Vauthier (notamment auteur de « 1000 ans de pêche en Suisse romande »), les Musées d'Ethnographie de Genève et de Neuchâtel.

Nous avons clairement pris conscience de la valeur patrimoniale exceptionnelle du site, allant bien au-delà de la valeur de certains objets. Ce volet patrimonial tient particulièrement à cœur des familles des anciens pêcheurs professionnels d'Yvonand. Arnold Ottonin, représentant des propriétaires des cabanes, a poursuivi dans cette voie et minutieusement documenté la situation. Par la même occasion, les propriétaires des cabanes ont explicité lors notre AG 2022 leur volonté de transmettre leur bien à la communauté si les cabanes peuvent être maintenues.

Je passe maintenant au volet « nature et paysage ». Je vous ai parlé de la réponse du CE et du préavis de cette commission fédérale. Dans le comité, nous avons deux spécialistes en environnement. Il s'agit de Pierre-Alain Chevalley qui est ingénieur en gestion de la nature et

moi-même qui suis docteur en biologie, spécialisée sur les milieux aquatiques. Nous avons jugé ce préavis de la commission fédérale biaisé. Il recèle des omissions, des faits erronés, des exagérations. Je prends deux exemples. Un paragraphe décrit les dérangements générés par le VDP. Si l'on restitue le VDP dans son contexte, celui-ci est bien plus animé que le VDP lui-même, avec la plage, la digue à l'embouchure et le camping. Un autre paragraphe de ce préavis prétend que les bâtiments et aménagements nuiraient au développement du delta, avec un terrain qui aurait été, je cite « nivelé, partiellement remblayé ou comblé ». Une image avec un relief fin montre que le terrain a été principalement modelé par l'avancée de l'embouchure de la Menthue vers le large, avec des dépôts alluviaux et par l'exploitation de graviers dans la Menthue.

Nous avons rédigé une réponse détaillée remettant en cause les conclusions du préavis et demandant au canton de reconsidérer le degré de l'atteinte des cabanes du VDP, ainsi que leur décision de démantèlement. Ce document est à disposition des personnes intéressées.

Suite à cela, nous avons eu le plaisir de rencontrer le conseiller d'État M. Vassilis Venizelos lors de la Fête « autour de la Bondelle » que nous avons organisée au VDP en juillet 2022. M. Venizelos s'est montré ouvert et intéressé à comprendre la situation, à l'écoute des membres de notre comité et des propriétaires présents. Il a visité les cabanes restées « dans leur jus » et souhaité recevoir le dossier sur lequel nous avons travaillé et qui lui a été envoyé fin août 2022. Notre dossier a également été transmis au greffe communal, sans susciter de réaction.

La réponse de M. Venizelos nous est parvenue début février 2023 et nous en sommes profondément déçus. Il confirme en effet la décision préalable de démantèlement des cabanes avec des arguments légaux, et ne revient pas sur notre dossier qui remet en cause « l'atteinte grave » que constituerait le VDP. M. Venizelos nous a proposé une rencontre que nous avons acceptée, mais à ce jour aucune date n'a été fixée.

Nous sommes actuellement très pessimistes sur cet axe « nature et paysage » et devons probablement écarter définitivement cette voie pour sauver le VDP.

Je vais revenir sur les derniers développements en cours. L'aspect patrimonial de l'ensemble marquant que constituent les cabanes et leur usage pour la pêche encourage les propriétaires à renforcer leurs démarches pour faire valoir le maintien de ce site qu'ils souhaitent pouvoir léguer à la communauté. Notre association continuera à soutenir les propriétaires dans leurs démarches pour maintenir les cabanes.

Pierre-Alain Chevalley va vous transmettre les toutes dernières informations qu'aimeraient partager les propriétaires des cabanes.

Avant de lui passer la parole, je voudrais rappeler qu'aujourd'hui encore le canton fait l'amalgame entre le VDP et les chalets de vacances de la rive Sud du lac. Notre VDP constitue pourtant un ensemble cohérent de constructions destinées à une activité professionnelle et n'a pas été transformé en lieu de villégiature. De ce fait, il représente un patrimoine unique au niveau cantonal et se distingue clairement des chalets de vacances.

*M. Pierre-Alain Chevalley*

Je vais me faire le porte-parole des propriétaires de ces cabanons de pêche. En héritant de ces cinq cabanes de pêche, les enfants des pêcheurs se sont sentis investis du devoir de sauver ce patrimoine bâti et vernaculaire pour l'offrir à la communauté, au service des générations actuelles et futures : Danielle Ottonin Salesses, Jean-Louis Pahud, Christiane Zbinden et les représentants du groupe, Arnold Ottonin et Dyane Sandoz Zbinden.

Actuellement, les propriétaires travaillent à la recherche d'experts pour établir des études sous différents angles d'approche (patrimoine, architecture, environnement) afin de démontrer que cet ensemble de cabanons a sa place et doit rester là où il se trouve. Ils travaillent également au développement du projet « 5 baraques de pêche, centre de connaissances ». Ils ont engagé une avocate spécialisée dans le droit foncier et administratif.

Ce sont eux, propriétaires qui assument pour l'instant tous les risques. Ils ont reçu un protocole d'accord pour une aide financière de CHF 10'000.- par baraque de pêche avec un délai de signature au 31 mai 2023. Signer ce protocole signifierait condamner le Village des Pêcheurs à la destruction. Ils ont décidé de ne pas le signer et de continuer la lutte, avec le risque de perdre les CHF 10'000.-. De plus, ils doivent payer l'avocate et certains experts à engager. Au-delà de cela, ils assument les charges courantes des baraques (assurances, redevances).

Les propriétaires sont soutenus par l'Association de mise en valeur du Village des Pêcheurs. Mais ils ont besoin de la population pour les soutenir moralement mais aussi financièrement dans cette procédure juridique. Une campagne de récolte de dons sera bientôt lancée. Nous vous remercions de votre attention.

*M. Cyril Ottonin*

Je remercie Madame Knispel et M. Chevalley pour leurs présentations. Je me souviens que le 26 avril 2021 le conseil communal avait adopté une motion pour justement soutenir le Village des Pêcheurs. Le 13 décembre 2021, la lettre que vous aviez envoyée avait été transmise à tous les conseillers communaux et municipaux.

*Mme Aline Wenk*

Du côté de la municipalité, qu'en est-il au niveau des démarches ?

*M. Alexandre Lecourtier*

Encore récemment, la municipalité a été sollicitée par l'association des propriétaires pour demander un soutien financier, soutien financier qui lui a été refusé par la municipalité, par souci d'équité par rapport au traitement qui avait été accordé à l'époque aux autres propriétaires de chalets, pour lesquels la municipalité ne s'est absolument pas engagée. Pour ce qui est des démarches à l'heure actuelle, le canton, suite à cette proposition qui a été envoyée aux propriétaires, a enclenché le processus de renaturation du delta de la Menthue. À l'heure actuelle, nous suivons ce processus car il y aura effectivement beaucoup de choses dans la zone qui vont être touchées. C'est regrettable malheureusement que l'association ne soit pas au courant des projets du canton en la matière. Dans cette configuration par rapport à la renaturation, à l'heure actuelle le projet est en phase de démarrage. La plage de Goncerut est aussi visée, le refuge est aussi dans l'œil des services cantonaux pour savoir ce qui peut potentiellement en advenir. La réflexion est complètement ouverte et on ne sait pas exactement sur quoi cela va déboucher.

*M. Mathieu Aberle*

Concernant cette renaturation, est-ce que la municipalité est mise à contribution dans ce projet ou est-elle complètement tenue à l'écart ?

*M. Alexandre Lecourtier*

La municipalité a été conviée à une séance, on nous a informés qu'on était maître d'œuvre du projet, mais on nous a désignés le bureau avec lequel on allait travailler et on nous a dit que le 100% de la facture allait être pris en charge par le canton. C'est vraiment à marche forcée, il y a un lien de cause à effet entre la volonté du canton d'imposer un démantèlement rapide du Village des Pêcheurs et la suite à donner, parce que c'est la prolongation du démantèlement. Est-ce que c'est une justification ? Je ne peux pas vous dire. Mais le projet est beaucoup plus vaste, à l'heure actuelle, dans sa prise en considération.

*M. Mathieu Aberle*

Mais ce sont ces bureaux ou ces entreprises qui prennent les décisions de quels aménagements il y a à faire ?

*M. Alexandre Lecourtier*

Eux, non. Eux, ils ont une mission qui est de lancer la réflexion et d'étudier plusieurs pistes, qui seront soumises ou imposées.

*Mme Myriam Omenetto*

Par rapport aux soucis d'équité entre les chalets et le Village des Pêcheurs, dans ce qui nous a été présenté, on dit bien que l'intérêt n'est pas le même par rapport à la valeur patrimoniale du Village des Pêcheurs et des chalets.

*M. Alexandre Lecourtier*

C'est une considération qui est subjective. À partir du moment où on défend un intérêt privé par rapport à un intérêt public, malheureusement ici on est dans un intérêt privé complètement.

*Mme Zoé Gander*

Nous avons voté une motion, pourrait-on revenir sur le contenu ? Nous nous étions engagés dans quelque chose, avons-nous voté un soutien à l'association ou bien celle-ci n'était pas encore créée ?

*M. Cyril Ottonin*

La motion spécifiait que les trois groupes politique s'engageaient à soutenir la municipalité pour qu'elle fasse le maximum pour la sauvegarde du Village des Pêcheurs.

*Mme Zoé Gander*

A-t-on fait le maximum ?

*M. Alexandre Lecourtier*

De notre point de vue, oui. Après, il y a des choses qu'on ne peut pas expliquer ici. Dans notre démarche, avant de contacter le bureau Ecoscan qui a fait ce rapport, on a consulté nous aussi un avocat. Le conseiller juridique nous a proposé des démarches que l'on a menées jusqu'au bout. La commission fédérale qui s'est déplacée l'a été à la demande de la municipalité, auprès du canton, sans laquelle elle ne se serait pas déplacée. Malheureusement leur avis n'a pas été favorable. Après, jusqu'à quel point la municipalité doit-elle engager des fonds dans une démarche ? On juge effectivement que c'est un moment perdu.

*M. Christian Vuadens*

Les propriétaires actuels ont décidé de donner leur objet, dans le cas où ce Village était reconnu comme un patrimoine important et il tomberait donc dans le domaine public si cette formule était adoptée. Donc, se poser la question de la propriété privée, c'est biaiser le problème, car c'est actuellement une propriété privée qui pourrait devenir un patrimoine commun par la suite. J'ai l'impression que le canton dégage, ne veut pas parler de cela, veut surtout raser ce Village au plus vite. C'est difficile de qualifier juridiquement ce qui est en train de se passer mais c'est un peu biaisé.

*M. Alexandre Lecourtier*

Ce qu'il se passe à l'heure actuelle, c'est la démarche qui oppose les propriétaires privés à qui on a proposé une somme pour couvrir les frais auxquels ils devront faire face pour remettre les terrains en état. Ils sont liés par contrat, cela ne lie absolument pas la municipalité. Ce qui est sûr, c'est que si la municipalité hérite du bébé sans signer le contrat, ce sera à nous tous de payer les frais de démontage et de remise en ordre du terrain

*M. Philippe Moser*

Je ne voudrais pas que vous ayez l'impression que la commune n'a rien fait. Ce n'est pas le cas, nous nous sommes battus, on a fait la Une des journaux, on a rencontré des délégations des cantons, des discussions ont été tendues. On a assez vite compris qu'on n'avait quasiment zéro chance. On a évoqué, à un moment, le déplacement du Village des Pêcheurs. Vous voulez le déplacer où ? À côté de la Roche de la Baume ? Un Village des Pêcheurs ne se justifie qu'au bord de l'eau. Il y a cette argumentation concernant le delta de la Menthue, comme quoi ce n'est plus possible de passer par là avec un bateau, donc l'activité de pêche ne sera plus jamais possible ici. Après, ils ont assez vite compris que, pour nous, le Refuge était un élément

important aussi. Ils sont venus là-dessus. Je me suis fendu d'une phrase un peu provocatrice en leur disant : « Si vous pensez un jour toucher au Refuge, il faudra me passer sur le corps ». Ils n'ont pas été impressionnés pour quatre sous. Et aujourd'hui effectivement, on s'aperçoit que c'est un peu la combine du salami, avec ce que M. Lecourtier vient d'évoquer. Contrairement à ce que l'on nous a fait croire au départ, qu'on allait arranger cela avec la révision des plans, aujourd'hui on nous parle qu'il va falloir effacer le Refuge. La problématique ne concerne donc pas uniquement le Village des Pêcheurs, elle est beaucoup plus vaste que cela. C'est vrai que nous, en municipalité, on a dit qu'on ne pouvait plus sauver le Village des Pêcheurs et que pour nous la cause est presque perdue.

*M. Gael Hedou*

Je ne veux pas tomber dans le complotisme, mais les arguments qui sont avancés par le canton sont des arguments environnementaux qui font valoir un dérangement du Village des Pêcheurs. Hors l'analyse biologique qu'on en a faite montre que ces arguments ne tiennent pas du tout. Ce que je me demande c'est ce qu'il y a derrière cet empressement du canton à vouloir détruire cet emplacement-là. La renaturation consiste à éliminer la population qui va relativement souvent dans cet endroit-là. Quel est le projet là-dedans ? Est-ce celui d'éliminer la population et de protéger cet environnement quand on va maintenir un camping qui fait passablement de bruit une bonne partie de l'année et une plage qui fait de même de l'autre côté. Où est la logique derrière tout cela ? S'il n'y a pas de logique, quel est le projet et quel est l'objectif ?

*M. Alexandre Lecourtier*

J'évitais d'opposer le camping et la plage avec le Village des Pêcheurs. Juste pour vous donner le contexte à l'heure actuelle, si vous avez eu l'occasion de vous rendre à la plage Goncerut, toute la signalétique de Goncerut a changé. Maintenant, c'est Grande Cariçaie. Ce n'est plus commune d'Yvonand. Lors des visites, la commune s'est engagée aussi, et cela nous a été rappelé à plusieurs reprises, à diminuer le trafic routier à Goncerut. Je ne vous cache pas qu'à terme il n'y aura plus de voitures. La seule chose qui fait qu'encore maintenant il y a des voitures, c'est parce qu'on a le projet de réhabilitation de la STEP qui va nous occuper une bonne partie du parking. Cela signifie qu'on est dans un processus où on reconnaît de plus en plus l'état de fait. Ce n'est pas le nôtre, mais c'est un état de fait connu de tous que la pointe de la Menthue se trouve dans la Grande Cariçaie. Qui dit Grande Cariçaie, dit accords internationaux, dit réserve naturelle, dit mesures de protection. Il y a en tout cas quatre régimes différents d'accords qui ont été signés, pas par les autorités communales mais par les autorités cantonales et fédérales, pour protéger la zone. Maintenant, on fait quoi, on applique le règlement. Que fait le canton, il applique le règlement, ce d'autant plus que ce règlement s'impose aussi à tous les propriétaires privés le long de la Grande Cariçaie, propriétaires des chalets. J'imagine que l'idée est d'avoir un traitement qui soit homogène, aussi bien sur Vaud que sur Fribourg, concernant cette occupation de terrain cantonal sur lequel ils sont en droit d'imposer la réglementation car ils sont, eux, à l'encontre de la loi fédérale. C'est d'autant plus difficile car ils ne reviendront pas en arrière. Ils ont vraiment enclenché la procédure juridique, des deux côtés de la frontière cantonale. Après, peut-être que certains arguments d'une certaine rareté... mais je vous dirais que, quand on parle d'aberrations, lorsque l'on a participé à cette séance avec le canton, on nous a proposé de déplacer la plage Goncerut.

*M. Cyril Ottonin*

Je remercie encore une fois Mme Knispel et M. Chevalley pour leurs propos.

Je rappelle également, afin que nos débats se déroulent le mieux possible, que l'article 71 de notre règlement du conseil communal stipule qu'aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il ait obtenu la permission du Président.

## 7. Communication de Pro Senectute Vaud pour le projet « Village Solidaire Yvonand »

Je donne la parole à Monsieur Martin Schnorf.

*M. Martin Schnorf*

Cela fait un peu plus d'une année que le projet « Village Solidaire » a été mis en route. Cela a toujours énormément bien fonctionné et fonctionne toujours bien avec nos aînés, mais nous avons quelques petits soucis avec nos jeunes, car nous ne savons pas comment les approcher et comment les fédérer à ce projet. Récemment vous avez reçu un Tapa-Solidaire pour décrire les activités. Je laisse maintenant la parole à M. Benoît Helle et son équipe pour l'avenir du Village Solidaire. Vous avez appris ce que l'on faisait maintenant et en amont, Benoît va nous expliquer le maintenant et l'avenir.

*M. Benoît Helle*

Je vous remercie de me donner la possibilité de venir parler ce soir de ce projet qui me tient à cœur, qui tient également à cœur à plusieurs personnes qui sont ici et qui participent, donc n'hésitez pas à nous poser des questions plus tard. Je remercie également la commune d'avoir mandaté Pro Senectute pour mettre en place ce projet.

*La présentation se trouve en annexe de ce PV.*

*Mme Marianne Burdet*

Les tables d'hôtes ont-elles réellement lieu au bistrot ?

*M. Benoît Helle*

Vous avez raison et merci de votre précision, les tables d'hôtes ont lieu à domicile.

*Mme Myriam Omenetto*

Je trouve que ce serait intéressant que Pro Senectute se joigne à l'association du Village des Pêcheurs, qui serait un excellent lieu pour mettre sur pieds ces activités intergénérationnelles.

*M. Benoît Helle*

Pourquoi pas.

J'aimerais ajouter que le 3 juin, nous allons faire un rallye à Yvonand avec justement le Village des Pêcheurs. L'idée sera justement de faire connaître aussi le village d'une manière générale, mais aussi le Village des Pêcheurs, la briqueterie. Vous êtes donc toutes et tous les bienvenus le 3 juin à partir de 14 h 00. Il y aura également des activités pour les plus jeunes, ce rallye est à faire seul ou en famille et se terminera à la salle polyvalente avec un apéritif.

## 8. Communications de la Municipalité

*Mme Christelle Fresneau*

Animation d'été : Il y aura une animation qui se déroulera sur le Pré de l'Hôtel de Ville avec la société Peppiland. C'est une animation de châteaux gonflables qui se déroulera du 26 juillet au 10 août.

Fête nationale : La fête nationale aura lieu sur le Pré de l'Hôtel de Ville, sans feux d'artifices mais avec un spectacle lumineux. La soirée principale sera le lundi 31 juillet et, le lendemain, la société organisatrice qui s'occupera des deux jours, la Jeunesse, fera un brunch du 1<sup>er</sup> août. Je vous développerai cela lors du prochain conseil.

*Mme Laura Marques*

Chantier de la Rue de la Mauguettaz : Ce chantier engendre des surprises, comme tout chantier que je découvre. Actuellement, depuis le tronçon qui part du carrefour du Temple jusqu'au cimetière, la route est en ce moment fermée, durant la journée. Tous les travaux d'assainissement et les travaux en eau potable ont été réalisés et sont terminés. Ce qui va démarrer maintenant, ce sont les travaux de la chaussée. Il y aura donc le trottoir et la pose

d'enrobé qui va être faite tout prochainement. C'est un peu la surprise. À la base, c'était un chantier d'assainissement et il évolue, suite à des surprises qu'on a découvertes sous la route, et on a plus de travaux à faire que prévu. D'ici deux à trois semaines, il y aura les travaux qui vont arriver vers le carrefour du Temple et ce sera donc, dans la mesure du possible, une zone à éviter.

Fibre optique : Depuis quelques temps, on n'avait pas trop d'informations par rapport à la suite du projet de fibre optique qui était installée sur l'ensemble du territoire communal. Swisscom nous a recontactés fin mars pour nous donner enfin des nouvelles. Le projet a été mis en stand-by car il y a eu un recours au tribunal fédéral d'un concurrent qui est à l'autre bout de la Suisse, une toute petite entreprise qui a eu gain de cause et cela a retardé le projet. À présent, Swisscom va finaliser l'installation de la fibre et installer deux nouvelles lignes du central jusqu'aux armoires de distribution, à travers le village. Techniquement, cet automne les travaux vont se dérouler sur l'ensemble du village et, normalement d'ici 2024, ce sera actif. S'il y a des clients qui ne seraient pas encore raccordés, c'est à vous de vous annoncer auprès du greffe et le greffe transmettra les informations pour la mise en activité.

*Mme Hanna Sulzmann*

Concernant la Rue de la Mauguettaz, quand ils vont faire l'enrobé, on a reçu un flyer disant qu'on ne pourrait plus accéder chez nous. Je parle principalement de notre immeuble, on ne peut pas sortir d'une autre manière. Cela signifie que soit on doit être en-dehors de chez nous soit rester dehors ?

*Mme Laura Marques*

Cela va se faire par zone. Ils garantissent donc en tout temps l'arrivée d'un côté ou de l'autre. Effectivement il se peut que pendant un ou deux jours cela soit fermé complètement et à ce moment-là ils vont mettre des papillons sur les immeubles et avertir les riverains directement.

*Mme Hanna Sulzmann*

Même à pied ?

*Mme Laura Marques*

Non ! Chaque citoyen pourra rentrer chez lui le soir.

*Mme Nicole Bachmann*

J'aurais voulu savoir si les surprises réservées par le chantier auront des incidences financières, le cas échéant de quel ordre et est-ce qu'un nouveau préavis va devoir être déposé pour ces surprises.

*Mme Laura Marques*

Oui, il y aura des petites incidences financières. Je me permets de dire « petites » car vu le chantier et son installation, vu les machines qui sont sur place, ce sont des offres complémentaires pour ces travaux qui ne sont pas non plus d'une grande ampleur. On va vraiment faire ces travaux sur des petits tronçons où il y a une nécessité. On parle de la réfection du coffre de la route qui était à ce jour presque inexistant. On a dès lors une offre très intéressante pour le faire à moindre coût. Cela pourrait donc rentrer dans le cadre du préavis, mais à ce stade je ne peux pas encore m'avancer.

*M. Guy-Daniel Beney*

Police : Depuis le 1<sup>er</sup> avril, les horodateurs ont été remis en service dans les zones lacustres et le sens unique de l'Avenue des Pins est à nouveau en fonction depuis le 15 avril. Comme habituellement, ces deux mesures vont rester en vigueur jusqu'à fin septembre.

Nouveau municipal : Suite à son élection tacite pour une entrée en fonction au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et afin de pouvoir se mettre en jambes, la municipalité a invité Thierry Genillod à participer

aux séances de municipalité. Depuis mi-mars, il est donc présent aux séances de municipalité, mais aussi à certaines autres séances ou commissions liées au dicastère 04 Police des constructions/urbanisme et Sécurité publique. En effet, M. Genillod va reprendre le dicastère 04 du fait que chaque membre de la municipalité a souhaité conserver son dicastère respectif.

Service des bâtiments : Suite à la fin du contrat à durée déterminée de Mme Laetitia Franchini en mai 2023, qui était employée à 40% au Service des bâtiments et à 10% au Bureau technique, vous avez certainement remarqué que la municipalité a mis au concours en avril un poste de collaborateur / collaboratrice administratif et technique pour un taux d'activité de 60% au Bureau technique et de 40% au Service des bâtiments. Après les sélections d'usage, la municipalité a porté son choix sur la candidature de Mme Stéphanie Niederhauser, domiciliée à Belmont sur Yverdon, dont le profil correspondait pleinement aux critères demandés. Mme Niederhauser débutera son emploi dans notre commune au 1<sup>er</sup> juin 2023 pour une activité à temps complet. La municipalité ainsi que les services concernés sont satisfaits de ce renouvellement d'appui nécessaire.

PDCom : Lors du dernier conseil, j'avais mentionné qu'une copie de l'examen préalable du PDCom et du rapport de synthèse des Services cantonaux seront transmis aux membres des groupes de travail. La transmission de ces documents a pris un peu de retard mais ils seront envoyés très prochainement, avec mes excuses. Suite à la communication faite lors du dernier conseil du 23 janvier 2023 au sujet justement du PDCom et selon les intentions que la municipalité envisageait, un projet de développement des infrastructures sportives a bien été concrétisé, sujet en lien étroit avec le développement obligatoire du site scolaire. Au vu du programme assez chargé de la soirée, j'ai eu l'ordre de vous présenter très brièvement par sept slides le contenu de ce projet. J'espère pouvoir vous donner plus de complément lors du prochain conseil du 23 juin. On a eu une séance constructive au mois de février avec la DGTL et cela a été l'occasion d'entrevoir un projet de développement qui est en cohérence avec le PDCom et qui pourrait, chose importante, modifier l'implantation et la qualité des infrastructures scolaires et sportives pour les prochaines décennies. Le projet que l'on a envoyé le 9 août 2022 prévoyait, pour ce qui est des zones sportives, trois secteurs que la municipalité avait souhaité pouvoir développer, pas les trois mais l'un des trois, le premier qui est Grand-Jenoud, le deuxième qui est Mortaigue et le troisième Condémines, proche des hangars. Ce sont les trois projets que la municipalité avait transmis à la DGTL. Quand on a reçu le rapport de synthèse de l'examen préalable, je vous l'avais dit au mois de janvier, les trois secteurs avaient été refusés puisqu'on est hors des zones à bâtir. Par contre, il y a eu un préavis de la DGE-Biodiversité qui précisait qu'il fallait « déplacer la zone sportive plus près du village, pour faciliter son accessibilité et limiter l'impact sur les échanges biologiques entre les zones protégées et avec l'arrière-pays agricole ». Vous pensez bien que la municipalité, avec l'aide de ses mandataires, a donc saisi l'opportunité d'étudier le développement des besoins scolaires sur le site de Brit et d'élaborer un projet de nouvelles infrastructures sportives dans le secteur de Mortaigue. On a dû travailler sur le projet de développement du site scolaire puisque la réglementation, la LAT, prévoit des exceptions uniquement liées à du scolaire et non pas à du sportif. On s'est donc basé sur les besoins scolaires. Suite à l'analyse qui a été faite, la commune d'Yvonand aura besoin de 24 salles de classe supplémentaires à l'horizon 2030. Je ne rentre pas dans les détails, mais c'est un gros bâtiment avec toutes les annexes qu'il faudra. Je précise que si l'étude initiale qu'on avait partagée auprès de ce conseil était la création de nouveaux bâtiments scolaires sur la zone à bâtir de Mortaigue, c'était avant qu'on ait l'entrevue avec le canton et qu'on ait connaissance du rapport de synthèse du PDCom qui laisse entrevoir ce développement sur le site de Brit, en déplaçant le terrain de foot, regroupant ainsi toutes les activités scolaires sur un seul et même lieu. En enlevant le terrain de foot de Brit, il faudra bien le mettre ailleurs et c'est là qu'on a élaboré depuis le 23 février, date de l'entrevue, et pu transmettre au 18 avril (nos mandataires et la municipalité ont mis les bouchées doubles) un

projet de plan d'affectation Mortaigue pour un secteur sportif. Je rappelle que le conseil avait déposé une motion et/ou un postulat, vous vous souvenez, pour les anciens, du rapport Sophie Perez de 2014 qui listait tous les besoins. Sont listés dans notre projet de plan d'affectation tous les besoins en équipements sportifs. Cela couvre une surface d'environ 36'000 m<sup>2</sup>, 6'500 m<sup>2</sup> qu'on laisserait en zone à bâtir Mortaigue et 29'500 m<sup>2</sup> hors zone à bâtir. Selon le plan que je vous présente, il y aura des bâtiments sur le site de Brit qui regrouperont les 24 classes, devant ces bâtiments des surfaces de dégagement et préau, et au sud, dans le triangle, on pourrait imaginer qu'il faudrait de la place pour la mobilité, spécialement pour CarPostal et les transports scolaires. De ce fait, les terrains de foot ne seraient plus sur Brit mais de l'autre côté, avec non pas un, non pas deux mais deux terrains et demi. Vous vous souvenez qu'on avait fait le projet Mordagne pour créer un secteur sportif mais surtout pour créer un deuxième terrain de foot. C'était une solution, non pas de dépannage, mais une solution qui n'était pas vouée à pouvoir évoluer. Dans ce cas, en prévoyant sur cette parcelle, privée mais dont on a déjà contacté les propriétaires, deux terrains de foot et un terrain d'entraînement qu'on a appelé le terrain D, ainsi que, au milieu, le terrain de pétanque avec seize pistes (un jour ils vont effectivement devoir partir de la parcelle privée de la zone industrielle de la Petite Amérique) on est hors de la zone à bâtir et on demande au canton de se prononcer pour nous autoriser à construire ce site sportif sur la parcelle de Mortaigue. Sur la zone à bâtir de Mortaigue, il y a deux parcelles, une parcelle communale et une parcelle privée. Ici, comme on ne voulait pas dépasser une demande au canton de plus de 30'000 m<sup>2</sup> parce qu'après le service fédéral devrait se prononcer, on a proposé de mettre tout ce qui est stationnement – c'est un peu bête – en zone à bâtir, un terrain tout temps, donc une zone multisports et éventuellement – c'est ce qui était sorti du rapport Perez – un skatepark ou autre aménagement pour nos jeunes. Tout cela est parti le 18 avril. La DGTL doit se prononcer sur ce projet d'examen préliminaire d'ici le 18 juillet, puisqu'ils ont trois mois de délai légal pour se prononcer sur une planification communale. Suite à nos rencontres avec eux, ils nous ont annoncé qu'ils allaient essayer de faire tout leur possible pour écourter ce délai à deux mois. Donc aujourd'hui on reste dans l'attente impatientement du préavis du service cantonal qu'on espère recevoir mi-juin, au pire mi-juillet. En fonction de la réponse, la municipalité espère évidemment pouvoir établir un projet définitif de zone sportive de l'autre côté de la Menthue, en consultation bien sûr avec tous les intervenants qui seront concernés dans cet important projet qui est, à l'horizon PDCom, pour les vingt-cinq ans à venir.

*M. Philippe Sauser*

J'ai une question concernant les seize terrains de pétanque qui ont été demandés en 2014. Je pense qu'aujourd'hui on est plus proche d'un besoin de trente plutôt que seize. Seize terrains de pétanque en 2014, aujourd'hui on devrait être vers vingt-cinq ou trente, si on suit la démographie.

*M. Guy-Daniel Beney*

Là ça veut dire qu'on partirait sur 40'000 m<sup>2</sup>. On s'est basé sur les informations qu'on avait et on n'a pas relancé forcément tous les acteurs. On sait qu'on ne devait pas dépasser 30'000 m<sup>2</sup> en zone agricole et on est à 29'500.

M. Philippe Sauser

Et seize terrains de pétanque, c'est considéré comme normal, beaucoup, peu ?

*M. Guy-Daniel Beney*

Honnêtement, je ne peux pas vous dire. Là il est prévu 700 m<sup>2</sup> de surface pour la pétanque, avec les dégagements. Je pense qu'on va attendre de toute façon par principe le retour du canton et après on modulera. Je pense que si l'on a déjà 29'500 m<sup>2</sup> à disposition alors que cela fait quinze ans qu'on en attend quelques milliers, on va trouver les bonnes solutions.

### **9. Préavis 2023/01 Demande de crédit pour la rénovation du stand de tir et l'installation de récupération de balles.**

*Dépôt de préavis.*

*M. Alexandre Lecourtier*

Concernant le dépôt de ce préavis, je passerai rapidement sur les obligations légales qui imposent à la commune d'entretenir une installation de tir pour pouvoir accueillir ses tireurs et les astreints aux tirs obligatoires. Pour en revenir à la réalité du projet, il s'agit principalement de pouvoir tirer à nouveau car, pour rappel, notre butte de tir a été déclarée comme zone polluée, donc zone à assainir. La municipalité a fait bloquer les tirs pour pouvoir se préserver la possibilité d'obtenir les subventions fédérales pour procéder à l'assainissement. En parallèle, on lance ce projet d'équiper à nouveau le stand de tir avec des récupérateurs de balles pour pouvoir réouvrir le stand de tir et continuer les tirs obligatoires. Cela ne veut pas dire qu'on pourra se passer à l'avenir de l'assainissement de la butte de tir, mais on va différer cet assainissement qui nous a été devisé à plus de CHF 150'000.- en attendant que les discussions en chambres fassent que l'on ait un subventionnement qui soit supérieur à CHF 8'000.- par cible. À l'heure actuelle, c'est ce qui est promis par l'administration fédérale via le canton et on aimerait pouvoir obtenir plus. Vraisemblablement, c'est quelque chose qui se discute à l'heure actuelle. La première phase du projet est donc d'équiper les cibles avec des récupérateurs de balles et de procéder aussi par la même occasion à quelques travaux de rafraîchissement du stand de tir. Il faut savoir que le stand de tir, pendant toute la période COVID, n'a pas été utilisé et que la société de tir était assez vieillissante. Maintenant, il y a une équipe de jeunes motivés qui se propose de pouvoir reprendre les activités de la société de tir, société qui a été rebaptisée. Ils sont donc un peu dans les starting blocks et on veut leur offrir un outil qui leur permettra de pouvoir mener à bien les opérations de leur association. En terme financier, il faudra compter entre CHF 4'000.- et CHF 5'000.- pour les supports, CHF 25'000.- pour les récupérateurs de balles et environ CHF 10'000.- pour des écrans supplémentaires. Pour ce qui est de l'intérieur du stand de tir, on a été attaqué pendant la période COVID par des animaux sauvages qui se sont installés progressivement dans les bâtiments. On a donc quelques trous dans les toits et il faudra faire des rénovations, de la peinture, une réfection des sols. À noter que, pour ces travaux, une partie sera réalisée par des membres de l'association eux-mêmes et que la commune mettra à disposition des matériaux et l'équipe s'engage à faire une partie des travaux. Ceci répond à une demande qui nous avait été adressée par M. Zeiter à l'époque sur l'avenir du stand de tir.

### **10. Préavis 2023/02 Modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord Vaudois.**

*Dépôt de préavis.*

*M. Alexandre Lecourtier*

C'est la deuxième étape par rapport à ce préavis. Je ne sais pas si vous vous souvenez qu'on est venu avec une première demande de modification des statuts qui a été soumise en 2021 à l'ensemble des quarante communes qui composent le SDIS Nord vaudois. Sur ces quarante communes, sept ont refusé la modification des statuts telle que présentée et le projet est tombé complètement à l'eau. Le CoDir a décidé de repartir avec une version à minima pour l'instant de la modification de ces statuts, c'est-à-dire principalement un avenant concernant la mise en place et la prise en charge des jeunes sapeurs-pompiers par le SDIS Nord Vaudois. C'était, je dirais, le plus petit dénominateur commun qui a été proposé à toutes les communes. On a à nouveau fait le tour de tous les conseils avec une première donne sur les discussions, sur les possibilités de modification de ces statuts et maintenant, après un retour et quelques points de détails corrigés, on revient devant tous les conseils avec la modification définitive des statuts,

avec cet avenant concernant les jeunes sapeurs-pompiers. Si cette proposition passe, ce qu'on espère, ce sera au budget dès 2024, donc les opérations devraient pouvoir commencer en 2024. Là, c'est oui ou non, il n'y a pas de modification possible.

**11. Préavis 2023/03 Demande de crédit pour la réalisation des travaux de protection contre les crues des ruisseaux de Gi et des Rochettes, dans le hameau de la Mauguettaz.**

*Dépôt de préavis.*

*M. Alexandre Lecourtier*

Cela fait déjà depuis 2017 que la municipalité a démarré ces réflexions et les travaux sur le hameau de la Mauguettaz. Vous n'êtes pas sans vous souvenir des inondations qui avaient été assez difficiles en 2017, qui avaient donné lieu déjà à quelques modifications sur le hameau. À l'époque, mon collègue avait mandaté le bureau RWB pour analyser et trouver des solutions pour corriger ces éléments. La première réflexion qui a été développée par ce bureau-conseil a été de proposer une version un peu à minima avec un thalweg qui réunit les deux ruisseaux des Rochettes et de Gi. Cette version ne répondait que partiellement aux objectifs de protection du village, surtout avec un temps de retour à trente voire cent ans, ce qui était un des objectifs du canton si on voulait changer la catégorie de protection. Quelques travaux ont donc été entrepris, comme le tirage des conduites, des travaux d'enrochement, quelques modifications succinctes pendant que le bureau RWB développait son projet de manière un peu plus complète, projet qui a été présenté la semaine dernière aux différents propriétaires concernés, je dirais même impactés par les modifications proposées. L'objectif du projet est de pouvoir se prémunir de gros événements estimés avec un temps de retour de cent ans par les différents bureaux qui nous ont accompagnés dans le projet.

*Présentation du projet*

L'ensemble du projet est devisé à environ CHF 900'000.-. Dans cette opération-là, ce qui coûte vraiment cher à la commune, c'est la réfection du pont, puisque le fait de cumuler des mesures de protection et une renaturation est subventionné par le canton à hauteur de 95 %. Par contre, quand il s'agit d'une infrastructure communale comme le pont, cela dépend de l'état de cette infrastructure, de son âge, ce qui est particulièrement difficile à déterminer car on n'a pas d'archives précises qui nous permettent de dater le pont. C'est donc l'état du pont qui va déterminer le taux de participation du canton. En l'occurrence, il participerait au renouvellement à hauteur de 40 % au niveau du subventionnement. On est à la phase où l'on fait cette présentation de projet, la phase suivante sera de négocier point par point avec les différents propriétaires, puisqu'il y a des problématiques d'expropriation, d'emprise du projet sur leurs propriétés. Après, il est clair que ce sera une procédure de mise à l'enquête qui sera faite par le canton.

*Mme Marianne Burdet*

Il me semble que ce sont de travaux conséquents et j'imagine bien qu'il y a une certaine nécessité. Si j'ai bien compris, vous allez refaire un ruisseau à ciel ouvert au-dessus du manège ?

*M. Alexandre Lecourtier*

Non, malheureusement pas. La conduite existe déjà et on n'a pas cette possibilité. Cette option avait été évoquée à l'époque, au moment de la création du manège. La conduite existe et elle passe dessous. Le « couloir vert » est juste une déclivité qui est créée, de l'ordre de trente centimètres, pour pouvoir guider l'eau. Quand on a besoin de la surverse et que la surverse nous renvoie l'eau dans le champ, c'est pour que l'eau suive ce parcours-là et aille bien rejoindre le ruisseau de Gi.

*Mme Marianne Burdet*

C'est donc pris sur la surface agricole ?

*M. Alexandre Lecourtier*

C'est pris sur les surfaces agricoles mais les pentes sont calculées pour que l'on puisse continuer à travailler, à tondre. La seule contrainte c'est de ne pas labourer. La commune sera tenue de s'assurer que le fond du thalweg reste toujours le même. On sait qu'avec le temps on va avoir un remplissage progressif. Ce qui est convenu, c'est d'avoir une convention, quand la commune devra faire des travaux, et de se coordonner avec le propriétaire pour que les travaux de semis et de labour se fassent en parallèle.

*Mme Marianne Burdet*

J'ai encore une remarque. Concernant le ruisseau de la Rochette, une chose qui m'étonne, c'est qu'il m'arrive de parcourir le long de ce ruisseau et à plusieurs endroits il n'est pas entretenu. Il y a des arbres qui barrent le ruisseau, cela s'entasse, le ruisseau déborde et fait des contours et je me dis que si un jour il y a un gros orage et que tout part, j'ai des doutes sur tous ces travaux. Si cela part d'un coup et qu'il y a énormément d'eau, cela va faire bloc plus loin contre la grille et cela risque de recommencer. N'y a-t-il pas moyen d'entretenir ce ruisseau ? Peut-être que cela concerne aussi les communes plus hautes, je suis d'accord.

*M. Alexandre Lecourtier*

La première chose c'est qu'il y a des herses qui vont être ajoutées. Au pied de l'empierrement il y a des grilles qui ont été installées justement pour éviter qu'il y ait des embâcles comme on a eus. On s'est retrouvé avec une souche entière dans la conduite. La deuxième chose c'est qu'en accompagnement du projet, il y a des plans d'entretien qui sont déterminés. Comme vous l'avez mentionné, sur ces plans d'entretien, on se limite au territoire communal. Notre intention est d'aller plus loin et d'aller voir aussi les communes qui se trouvent en amont pour discuter des mesures à prendre aussi chez eux. Mais cela quitte un petit peu notre domaine de problématique.

*Mme Marianne Burdet*

Concernant le petit pont qui se trouve en remontant en direction de Cuarny, est-ce qu'il reste ?

*M. Alexandre Lecourtier*

Le pont vers chez Sarah Challandes n'est plus utilisé par les machines car il est en mauvais état, celui-là est voué à être démolé. Par contre il y aura un surélévement de la route pour éviter, en cas de débordement, que cela aille jusqu'au hangar. C'est la seule mesure qui sera prise de ce côté-là. On a un gros diamètre de tuyau et si vraiment on avait un problème de déversement, le ruisseau suit son cours.

*Mme Marianne Burdet*

Et le petit pont qui permet à l'exploitation de passer, en direction de Cuarny ?

*M. Alexandre Lecourtier*

Celui-ci est maintenu car il ne pose pas de problème hydraulique. Comme il est relativement bas, on va devoir faire des aménagements pour que l'eau ne s'enfile pas.

*Mme Marianne Burdet*

Et sur le bout depuis le pont que vous allez changer, les travaux qui ont été faits c'est déjà en préavis ? Par exemple les arbres qui ont été déjà coupés ?

*M. Alexandre Lecourtier*

Concernant les arbres qui ont déjà été coupés, cela fait partie des travaux d'entretien. C'est clair qu'ils ont été faits un petit peu en amont et la quantité qui a été coupée était supérieure à l'objectif recherché au départ.

**12. Préavis 2023/04 Demande de crédit pour la réalisation des travaux à la route de Pomy.***Dépôt de préavis.**Mme Lucy Delarze*

Ce projet fait suite à un contrôle caméra qui a été fait par la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) qui va faire des travaux sur le tronçon entre Cuarny et La Mauguettaz, qui a fait les contrôles caméra, qui a passé un petit bout chez nous et qui nous a avisés de défauts dans notre collecteur. À partir de cela, ils nous ont aussi dit qu'étant donné qu'ils avaient des travaux ils nous proposaient, si on avait des travaux nous aussi, de profiter des prix de soumission de leurs propres entreprises. On a donc sauté sur l'occasion de monter un projet, on a fait une analyse du coffre de la route pour connaître son état, certains défauts ont été constatés. On a mandaté le bureau RLJ, en collaboration avec la voirie, pour monter un projet qui comprend l'amélioration et la réfection de certains collecteurs, l'amélioration et l'entretien de la chaussée et, par la même occasion, on s'est dit qu'il serait judicieux de ralentir le trafic aux entrées du hameau et vous avez donc un projet de portail unilatéral aux deux entrées. Le projet se décompose en deux phases : une première phase d'assainissement qui aurait lieu, si ce préavis est accepté, à la fin de l'été, phase dont les soumissions vont nous être retournées le 12 mai, donc j'aurai une présentation des prix plus précise à présenter à la commission des finances. Pour ce qui est des travaux sur la chaussée, la réfection de la chaussée et les portails d'entrée, on travaillerait avec l'entreprise de la DGMR qui n'est pas encore sélectionnée par eux, donc on attend leur retour qui est prévu fin mai. D'ici là, on aura aussi des prix plus précis à vous communiquer. On a rendez-vous avec le voyer des routes ce mercredi pour régler quelques détails d'organisation. Les travaux auraient probablement lieu au printemps 2024. Une dernière information par rapport aux montants qui sont déclinés dans le préavis, j'avais écrit que les montants signalés en rouge étaient sujets à subvention, vous n'avez que le total qui est mis en rouge, mais pour votre information vous avez le projet global, la gestion des eaux claires, la chaussée en route cantonale, l'éclairage public, les travaux annexes et divers, les divers et imprévus et les honoraires du bureau qui peuvent être sujets à subvention. Le bureau nous estime cette subvention à environ CHF 150'000.-.

**13. Préavis 2023/05 Remplacement du palan de levage 5T dans la halle de la Voirie.***Dépôt de préavis.**Madame Christelle Fresneau*

Suite à des contrôles des palans dans les halles de la PAI, celui de la halle de la voirie présente de relativement grosses réparations. Après réception du devis et surtout suite à une mise en garde concernant des pièces plus disponibles, on pouvait effectuer les réparations, mais sans avoir une sûreté que cela tienne pour la suite. C'est pour cela que nous vous présentons ce préavis pour le remplacement du palan.

**14. Préavis 2023/06 Demande de crédit d'étude supplémentaire pour la suite du projet de réhabilitation de la STEP.***Dépôt de préavis.**Mme Laura Marques*

Ce préavis fait suite au projet global de réhabilitation de la STEP. Il fait suite tout particulièrement au préavis 2020/18 qui était un crédit d'étude pour le démarrage du projet. À ce stade, on a besoin d'un crédit supplémentaire pour terminer l'examen préalable du PA-STEP, pour chiffrer précisément les coûts de l'ouvrage et aller de l'avant avec ce projet qui devient important et nécessaire pour la continuité de la STEP et de la commune.

**15. Préavis 2023/07 Passage au LED du solde des luminaires pour l'éclairage public.**

*Dépôt de préavis*

*Mme Laura Marques*

Ce préavis fait également suite au développement prévisible du passage en LED du solde des luminaires du village. Dans un précédent conseil, j'avais proposé d'étaler les coûts sur peut-être deux ans. Malheureusement j'ai été informée qu'une hausse des coûts pour les luminaires en LED allait être à prévoir ces prochaines années. Dans le but d'anticiper une hausse de ces coûts, j'ai proposé de passer le solde des luminaires en un bloc via ce préavis.

**16. Divers et propositions individuelles**

*M. Yann Rod*

J'ai une question qui s'adresse à Monsieur le syndic, s'agissant des finances. C'est un sujet qui date un petit peu. Nous connaissons depuis le second semestre 2022 une période d'inflation. Je voulais savoir si l'inflation était compensée au niveau des salaires du personnel communal ; si oui, de quels taux ont été augmentés ces salaires ; si les apprentis ont été augmentés du même taux ; et enfin qu'en est-il des associations subventionnées par la municipalité, y a-t-il eu une demande de la municipalité pour exiger que les associations dans lesquelles elle subventionne majoritairement aient une adaptation des salaires des employés de ces associations, je pense par exemple au RYMAJE ou à l'accueil de jour.

*M. Philippe Moser*

Oui nous avons accordé le renchérissement aux collaborateurs de la commune, y compris les apprentis. Maintenant, j'ai un problème car à partir de soixante-cinq ans la mémoire flanche un peu et je ne me rappelle plus de ce qu'on a donné. Plus que le canton, ça c'est sûr.

*M. Martin Schnorf*

Nous avons donné 2,2 pérenne (1,4 + 0,8). Pour les associations dans lesquelles la commune est impliquée, les budgets des structures d'accueil ont été validés avec une majoration de 3 % avant que les normes de la FSAE soient communiquées (2,70 % d'inflation). Selon ta question, étant donné que le budget a été validé au niveau inter-communal, cela signifie que le taux d'inflation a bien été pris en compte dans le budget, c'est la vie.

*M. Christian Vuadens*

Propositions à la municipalité concernant le réseau des eaux, la STEP, la construction de classes d'école et l'accueil préscolaire. Planification des travaux à venir dans ces infrastructures.

Plusieurs infrastructures communales demandent à être modifiées, rénovées ou construites dans les très proches années.

- Séparatif des eaux : Le séparatif des eaux doit être réalisé aussi rapidement que possible pour raccorder les eaux usées à la nouvelle STEP rénovée. Madame Marques a confirmé, lors de la dernière séance du conseil communal, qu'il reste du travail à faire dans ce domaine, il nous reste à savoir sur quelles parties du réseau et quand ce travail aura lieu. À ce sujet, j'aimerais savoir si tout le réseau doit être mis en conformité pour être raccordé à la STEP ou s'il est techniquement possible de raccorder les quartiers au fur et à mesure de leur mise en conformité.

- STEP : La municipalité a-t-elle une date de début des travaux de rénovation ? Le canton a-t-il fixé une date butoir pour la mise en service de la nouvelle STEP ?

- Ajout de salles de classes : La construction de salles de classes était prévue pour 2025. On peut sans autre penser qu'elles ne seront pas disponibles à cette date.

- Accueil préscolaire : Nous avons terminé la transformation du Château de Sable qui permet l'accueil de quinze bébés, vingt-et-un trotteurs et trente grands, donc soixante-six places d'accueil scolaire avec une augmentation de vingt-deux places. L'urgence est donc moindre dans ce cas. Malgré tout, il manque encore des places.

Notre commune est donc condamnée à régler plusieurs problèmes d'importance dans un délai aussi court que possible. Nous devons ajuster la taille et la qualité de nos infrastructures aux besoins de notre population : traiter les eaux usées, accueillir les élèves à l'école, accueillir les petits au préscolaire. Le moratoire sur la suspension des nouvelles constructions aboutira en 2024. Il est nécessaire d'utiliser la clause de prolongation de trois ans pour permettre d'ajuster dans une certaine mesure les infrastructures aux besoins. Un état des lieux complet et précis dressé par la municipalité, comprenant un échéancier établi en fonction de l'urgence et des moyens financiers à disposition, nous permettrait de mieux comprendre le déroulement des travaux à accomplir ces prochaines années. Merci à la municipalité de nous fournir des informations allant dans ce sens.

*M. Martin Schnorf*

Par rapport au planning prévu, qui a été expliqué par M. Beney concernant le plan d'aménagement du territoire, oui il y aura du retard, suite à la décision de l'État de Vaud. Tant qu'on n'a pas de décision de l'État de Vaud, on ne peut rien faire. Il y aura un minimum de six mois de retard. Après, pour construire l'école, on sait très bien, comme on vous l'a expliqué, qu'il faut déplacer le terrain de foot. Si on construit d'abord l'école puis après le terrain de foot, ça veut dire qu'à un moment il n'y aura plus de foot à Yvonand. Idéalement, s'il y a la validation du canton, il faut démarrer le plan sportif et quand le terrain de foot sera enfin actif de l'autre côté, on pourra démarrer l'école. L'objectif maintenant vu les circonstances, c'est 2026. C'était prévu en 2025, mais vu ce retard ce sera 2026. Entre-temps, ce qu'il va se passer, c'est qu'on va être obligés d'avoir des nouvelles classes donc on avait déjà prévu avec les derniers containers d'avoir une prolongation. Ces containers vont donc pouvoir contenir quatre classes, provisoirement. La réflexion que l'on a eue avec la commune est excellente. On va enfin pouvoir satisfaire les sportifs et construire une école. L'école, c'est une chose. Vous avez mentionné les petits, il n'y a pas suffisamment de place pour l'instant malgré tout ce qu'on essaye de faire. Dans la future école, on imagine bien sûr qu'il faudra une cantine pour l'école, une cantine de cent places, nous y avons réfléchi, est insuffisante. On doit donc réfléchir à ce sujet. En même temps, comme vous le savez, si le préscolaire est trop grand, le parascolaire ne pourra pas accueillir ces enfants. De ce fait, on doit aussi réfléchir pour le parascolaire, dans le concept global, on doit l'agrandir à Yvonand. Il ne faut pas oublier que c'est quelque chose d'intercommunal. De ce fait, en parallèle, on est en train de réfléchir à la commune de Pomy, d'agrandir Pomy et de créer aussi une UAPE à Pomy de telle manière qu'on puisse absorber aussi bien les enfants d'en haut que les enfants de la commune d'Yvonand. C'est un gros projet, je suis conscient que c'est une législature très dépensière, mais il faut qu'on mette les moyens pour que justement l'avenir soit plus serein et que, pour les futurs municipaux qui reprendront nos rôles, il y ait de meilleures conditions que celles que nous avons actuellement.

*Mme Laura Marques*

J'ai quelques réponses suite à votre interpellation. Par rapport au séparatif sur le territoire communal, il n'y a rien qui est obligatoire, évidemment. On peut traiter toute l'eau qui arrive en collecteur, que ce soit l'eau claire ou l'eau usée. Le désavantage de ce système c'est que la STEP devrait traiter de l'eau qui n'a pas besoin d'être traitée. C'est la base de ce projet de réhabilitation de la STEP, c'est de traiter uniquement ce qui est nécessaire d'être traité. Plus le réseau va être en séparatif, plus on va valoriser le travail de la STEP. Les chantiers vont se profiler sur les mois et les années qui suivent, il y a une planification qui est en cours. Les priorités vont être selon la capacité de toute l'eau qui est en séparatif qu'on va pouvoir diviser. C'est un des critères qui va être mis en pondération dans l'évaluation des différents chantiers. Ensuite, concernant la vision, si ce préavis qui a été soumis ce soir est validé, on a déjà reçu des appels d'offres d'entreprises, elles sont dans les starting blocks. Si le préavis est validé, mi-juillet l'étude pour l'examen préalable du canton devrait être finalisée et pourrait être mis à l'enquête, ensuite je pense dans les mois qui suivent on aura un retour du canton et si tout va

bien d'ici la fin de l'année on aura un devis chiffré à 90 % du prix, qui va définir à 90 % les coûts de l'ouvrage pour démarrer le projet de la STEP.

*M. Philippe Moser*

Concernant la planification financière : à ce jour, depuis le début de la législature, vous n'avez pas encore vu passer un préavis concernant la fixation de la limite d'endettement de la commune. Normalement, il est d'usage qu'en début de législature la municipalité dépose devant son conseil ce préavis. On ne l'a pas fait, j'en suis un peu responsable, car j'ai estimé que les inconnues qu'on avait à ce moment-là étaient beaucoup trop importantes. Je vous rappelle qu'on a un plafond fixé actuellement à 40 millions, on est à 22 ou 23 millions d'emprunt donc on a encore de la marge. Quand on monte ce préavis sur la limite d'endettement, on le base sur un plan des investissements. Ce plan des investissements, si on l'avait fait en début de législature, je le prendrais aujourd'hui et pourrais juste le jeter à la poubelle. Ce qu'on a connu ces derniers temps en termes de changements de cap et de direction dans les projets qu'on mène montre que la planification que j'aurais faite à l'époque ne tiendrait pas la route. Sachez que la préfecture m'a fait savoir qu'ils n'étaient pas tout à fait contents et qu'ils attendaient mon préavis. Je leur ai répondu : cet automne. Dans le courant de cet automne, vous aurez un vote de la commune d'Yvonand sur cette limite d'endettement, ce qui signifie qu'actuellement on est en train de travailler sur le plan des investissements. On est bien contents d'avoir attendu un peu car maintenant on va pouvoir travailler sur des choses un peu plus sûres. On ne l'a pas évoqué ce soir, mais quand on parle d'infrastructures sportives sur de la SDA, ce n'est pas un terrain qui appartient à la commune. Donc il faudra bien acheter le terrain. Ce sont des montants que l'on n'avait pas imaginés à l'époque. Même si c'est de la surface agricole, cela va quand même représenter des montants assez conséquents. Voilà où on en est au niveau de la planification. C'est en cours, on y travaille et j'ai fait une promesse au préfet que cet automne il aurait des nouvelles.

*M. Christian Vuadens*

Quelle est la position de la municipalité sur la prolongation du moratoire ? On arrive en 2024 et on aurait la possibilité de prolonger.

*M. Philippe Moser*

Pour l'instant, cela dépendra de ce qui revient du canton.

*M. Yann Rod*

Je reviens au début de cette séance lors de la discussion qui s'est engagée sur le Village des Pêcheurs. On a parlé des intentions du canton qui, je vous l'avoue, me semblent un peu floues. Vous avez évoqué qu'il y avait un projet plus vaste autour de la Grande Cariçaie, que cela peut éventuellement toucher le refuge. Ce n'est pas une question, plutôt un souhait qui je l'espère est partagé par les membres du conseil. Ce serait peut-être d'inviter le canton soit à une séance du conseil communal ou à une séance publique pour présenter leurs intentions générales autour des rives sud du lac de Neuchâtel, pour que l'on comprenne un petit peu ce qui est et qui sont ces gens. On a un peu l'impression d'avoir une entité, comme on le dit dans le théâtre c'est la deus ex machina, qui manipule, qui donne ses ordres depuis Lausanne qu'on doit exécuter ici. Il s'agirait d'avoir un contact direct. Je vous sou mets la proposition, à voir ce qui est faisable de faire, à l'époque on parlait des gens de Berne, maintenant de Lausanne, s'ils daignent monter ici à Yvonand.

*M. Alexandre Lecourtier*

Je partage votre vision. Je crois que c'est encore un petit peu tôt pour que quelqu'un du canton vienne nous présenter. En tout cas, dans ce qui nous a été expliqué, ça restait encore très vague. On a essayé de fixer un certain nombre de frontières à ne pas dépasser pour arriver à cerner le

projet, mais il n'y a rien de concret ou en tout cas rien de concret qui nous a été annoncé jusqu'à présent.

*M. Cyril Ottonin*

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absent : Le même.

La séance du conseil est close à 22 h 08. Le Président remercie l'assemblée pour sa participation et clôt la séance. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le vendredi 23 juin 2023, à 19 h 00, dans le réfectoire de la Sablliane.

Le Président

Cyril Ottonin



La Secrétaire

Pauline Héritier